



**MAIRIE**  
2, Place de l'église  
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX  
☎ 02.40.28.47.13 ☎ 02.40.28.42.24  
✉ Courriel [mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr](mailto:mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr)  
Site Internet [www.saint-aubin-des-chateaux.fr](http://www.saint-aubin-des-chateaux.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 29 juin 2020

**Excusé.e.s. : Mme Corinne LE FLEM, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Paule SECHET – M. Pier-  
rick MENARD – Mme Laura DEPASSE**

### **Modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire**

Le règlement intérieur de l'Accueil PériScolaire en vigueur au cours de l'année scolaire 2019-2020, adopté le 13 mai 2019, avait institué une pénalité à l'encontre des familles ayant omis de signaler au préalable l'absence de leur enfant à l'accueil périscolaire.

Il s'avère à l'usage que cette façon de procéder est très contraignante et chronophage en termes de gestion des inscriptions et du personnel. De ce fait, tout en maintenant l'inscription préalable obligatoire, la commune mettra à disposition de façon systématique un agent supplémentaire sur un court laps de temps au moment des fortes affluences. Toutefois, l'accueil des enfants non-inscrits pourra être refusé pour insuffisance d'encadrement.

Par ailleurs, quelques rectifications formelles, ont été apportées.

Ce nouveau règlement intérieur a été adopté à l'unanimité, après vote à main levée. Il sera affiché sur les lieux de l'accueil périscolaire et sur le site Internet de la Mairie afin de le rendre opposable aux utilisateurs.

### **Tarifs de la restauration scolaire à compter de la rentrée de septembre 2020**

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur les tarifs de la restauration scolaire à la rentrée de septembre 2020.

Le résultat financier de l'exercice 2019-2020 devrait être bien supérieur au déficit 32 015,51 € constaté pour l'année scolaire 2018-2019 en raison de la crise du COVID 19. Néanmoins, le Conseil municipal a jugé que les tarifs en vigueur ont atteint un niveau conséquent. Il a, de ce fait et à l'unanimité, décidé de reconduire à la rentrée de 2020 les tarifs appliqués en 2019-2020 qui sont les suivants :

1. Repas enfant - prix de base pour les élèves domiciliés à Saint-Aubin-des-Châteaux	4,00 €
2. Repas pour les enfants domiciliés à Saint-Aubin-des-Châteaux lorsque l'inscription aura été faite hors des délais fixés par le règlement intérieur	4,51 €
3. Repas enfant - prix de base pour les élèves n'étant pas domiciliés à Saint-Aubin-des-Châteaux	4,51 €
4. Repas pour les enfants n'étant pas domiciliés à Saint-Aubin-des-Châteaux lorsque l'inscription aura été faite hors des délais fixés par le règlement intérieur	5,03 €
5. "panier" – concerne les enfants soumis à un régime alimentaire et apportant leur repas à la cantine, sous réserve de production d'un certificat médical	1,00 €
6. Repas adulte	6,97 €

### **Accueil PériScolaire – Tarifs applicables à la rentrée de septembre 2020**

La Communauté de communes Châteaubriant-Derval a fait savoir qu'il lui semble délicat de proposer une augmentation des tarifs de l'accueil périscolaire au vu de la crise actuelle qui risque d'affecter financièrement de nombreuses familles. De même, une diminution de ces tarifs ne semble par recommandée compte tenu des charges plus importantes pour répondre notamment aux exigences sanitaires.

Le Conseil municipal, unanimement, suit ces préconisations en reconduisant pour l'année scolaire 2020-2021 les tarifs de l'accueil périscolaire applicables en 2019-2020, à savoir :

Tranches du Quotient Familial	Tarifs horaires
Tranche 1 - moins de 400 €	0,92 €
Tranche 2 - de 400,00 € à 650,00 €	1,04 €
Tranche 3 - de 651,00 € à 950,00 €	1,16 €
Tranche 4 - de 951,00 € à 1 250,00 €	1,24 €
Tranche 5 - plus de 1 250,00 €	1,36 €

## Organisation de la rentrée scolaire 2020-2021

Des recrutements sont en cours pour pallier l'absence momentanée, dès septembre prochain, d'une ATSEM et de l'agent en charge de la restauration. De même, une seconde ATSEM, contractuelle, a fait part de son choix de ne pas renouveler son contrat et devra donc être remplacée.

Les plannings des agents scolaires et périscolaires vont par ailleurs être entièrement revus pour répondre au plus près aux besoins réels exprimés, notamment au niveau de l'accueil périscolaire, et assurer une meilleure répartition des tâches les plus pénibles.

Par ailleurs certaines observations faites lors du dernier conseil de l'école Jean-Pierre Timbaud ont été portées à la connaissance des élus. Elles concernent notamment les conditions, peu confortables, du bâtiment modulaire installé depuis la rentrée 2019 et les rideaux pas suffisamment occultants des puits de lumière de certaines classes.

Le nombre prévisionnel d'élèves inscrits pour la prochaine rentrée scolaire est de 137.

Enfin, il est envisagé de refaire le traçage du parking avec, si cela s'avère matériellement possible, délimitation d'un couloir réservé aux piétons.

## Convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif

Une nouvelle convention pour une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif va être conclue pour une durée de 3 ans entre la commune et le Conseil Départemental. En contrepartie du service apporté par les services départementaux (5 visites techniques annuelles d'assistance et 1 réunion de présentation de bilan annuel), la commune versera une participation financière fixée à 1 centime d'euro par habitant et par an.

## Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil municipal a établi comme suit une liste de 24 contribuables qui va être proposée à la Direction des Services Fiscaux en vue de la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs. Seuls 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus.

### TITULAIRES

- M. HALLET Louis
- M. LERAY Bruno
  
- M. GIRAULT Alain
- M. BIZEUL Jean-Claude
  
- Mme PEHUET Catherine
- Mme LETORT Fabienne
  
- M. RETIF Henri
- M. RINFRAY Jean-Michel
  
- M. BELOUARD Xavier
- M. GOUJON Dominique
  
- M. ADRON Luc
- M. GICQUEL Yannick

### SUPPLEANTS

#### Secteur 1 (nord-ouest)

- M. BOUDET Marc
- M. ADRON Jacques

#### Secteur 2 (nord-est)

- M. LETORT Jean-Pierre
- Mme NOEL Florence

#### Secteur 3 (sud-ouest)

- M. MOREL Yves
- M. RICHARD Christophe

#### Secteur 4 (sud centre)

- Mme BARBOTIN Suzanne
- Mme BARRAT Patricia

#### Secteur 5 (sud-est)

- Mme CHAPRON Andrée
- M. MENARD Alain

#### Secteur 6 (bourg)

- Mme DELAGRÉE Jocelyne
- M. PIRAT Philippe

## **Décision modificative n° 1 sur le budget assainissement**

Depuis quelques années, le budget assainissement rembourse au budget principal les frais occasionnés par les interventions du personnel communal à la station d'épuration.

Il s'avère que les crédits inscrits au budget primitif 2020 sont insuffisants pour permettre le versement de l'intégralité de la somme figurant sur l'état de frais.

Pour ce faire, le Conseil municipal adopte la décision modificative n° 1 du budget annexe assainissement en inscrivant la somme de 500 € aux frais de personnel et en réduisant d'autant les crédits figurant au compte « autres matières et fournitures ».

## **Décision modificative n° 1 sur le budget principal**

Des crédits ont été inscrits sur le budget primitif 2020 à hauteur de 22 000 € pour l'achèvement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Or, la Mission Régionale d'autorité Environnementale (MRAE) des Pays de Loire, après examen du dossier de révision du PLU qui lui a été soumis avant l'arrêt du projet par le Conseil municipal, a « décidé que le projet est soumis à évaluation environnementale ».

Le marché passé avec le cabinet Urba Ouest Conseil en 2018 prévoyait cette éventualité. Une telle étude « optionnelle » avait été chiffrée à 5 800 € H.T., soit 6 960 € TTC

Face à cette situation, le Conseil municipal, à l'unanimité, abonde les crédits d'investissement du compte 202 « frais de réalisation des documents d'urbanisme » pour un montant de 7 000 €, pris sur les dépenses imprévues.

## **Convention d'occupation du domaine public et d'exploitation d'un distributeur de pain**

La commune a procédé à l'acquisition d'un distributeur de baguettes de pain implanté au 9 rue de la Gaudinays, mis à la disposition de Monsieur Stéphane COLLIOT, artisan boulanger, gérant du dépôt de pain de Saint-Aubin-des-Châteaux.

Pour ce faire, une convention va être passée avec Monsieur COLLIOT, définissant les engagements des 2 parties. Le loyer mensuel est fixé à 100 €.

La présente convention est liée à l'exploitation effective du dépôt de pain sis 10 rue de la Gaudinays à Saint-Aubin-des-Châteaux par Monsieur Stéphane COLLIOT. Toute modification dans l'exploitation de ce dépôt entraînera sa caducité automatique et sans délai.

Ces dispositions ont été adoptées unanimement.

## **Financement d'une étude énergétique sur un bâtiment communal**

En réponse à une sollicitation de Monsieur le Maire, la Société ENGIE GREEN, en charge du projet éolien à Saint-Aubin-des-Châteaux, serait disposée à financer un diagnostic énergétique dans des bâtiments communaux à hauteur d'une somme restant à déterminer.

Le Conseil municipal se montre bien évidemment très favorable à voir aboutir un tel projet et porte son choix sur l'ilot mairie et Escapade desservi par une même chaudière fuel.

Il est décidé dans un premier de demander des devis pour cette étude. Les modalités d'intervention d'Energie Green et du prestataire technique feront l'objet d'une convention qui sera alors présentée au Conseil municipal.

## **Projet de fresque dans la cour de l'Escapade**

L'ARCEL a présenté à la commission vie associative son projet de fresque dans la cour de l'Escapade, espace communal utilisé principalement pour la petite enfance et la jeunesse.

Madame Tiphaine GASNIER, artiste peinture, qui a déjà réalisé il y a quelques années une fresque sur le mur du plateau sportif, s'est vue confier par l'ARCEL ces travaux et sera assistée de jeunes Aubinois. L'ARCEL bénéficiera de fonds de la part de la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour sa part, la commune apportera sa contribution en prenant en charge le nettoyage des supports et la peinture de la sous-couche (fournitures pour 1 032,97 € et main d'œuvre en régie)

Un photomontage du projet dans son environnement a été diffusée sur écran au Conseil municipal.

## **Extension et réhabilitation des vestiaires du terrain des sports**

Monsieur GALLET, architecte en charge du dossier, a communiqué un premier avant-projet de réhabilitation et d'extension des vestiaires du terrain des sports. Celui-ci a été présenté au groupe de travail qui a demandé un certain nombre de modifications.

Une nouvelle proposition graphique sera soumise de nouveau au groupe de travail. Une attention particulière sera à porter au chiffrage estimatif qui était très supérieur aux crédits inscrits au budget

## **Aménagement des abords de l'Espace Castella**

La commission « environnement – cadre de vie » s'est déplacée sur les terrains bordant l'Espace Castella pour réfléchir aux aménagements.

Il a été convenu que ces terrains, notamment ceux acquis en 2019 auprès de Madame STOLL, ne doivent pas être liés qu'à l'Espace Castella, mais aménagés plus largement à destination des résidents et visiteurs.

Un cheminement empierré vient d'être réalisé sur le terrain bordant le cimetière pour permettre l'accès aux cuisines de l'Espace Castella et au quai de chargement du matériel de sonorisation. L'ancien accès situé à l'ouest du bâtiment sera obstrué.

Pour faciliter l'aide à la décision, des plans d'aménagement chiffrés doivent être demandés à des professionnels.

## **Projet éolien**

La mise en service des 5 éoliennes implantées au sud de la commune est imminente. Les retombées financières pour la commune ne sont pas négligeables puisqu'elles dépassent les 39 000 € annuels entre la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER), les indemnités pour l'utilisation des voies communales et le loyer pour l'installation de l'éolienne n° 1 sur un terrain communal.

Par ailleurs, la Société ENGIE GREEN, porteuse du projet, envisage de lancer une offre de *crowdfunding* consistant à lever des fonds sur une durée de 4 ans, rémunérés à 5%, réservée en priorité aux habitants des communes proches du territoire de Saint-Aubin-des-Châteaux.

## **Déploiement de la fibre optique**

Le département de Loire-Atlantique a actualisé la carte de déploiement de la fibre optique sur Saint-Aubin-des-Châteaux. Ne serait concerné par une desserte sur le programme 2020 que le secteur situé au nord de la RD 771, depuis la limite de Châteaubriant jusque vers l'Oiselière. Le reste du territoire communal fera l'objet d'une seconde phase avec déploiement au plus tard en 2025.

## **La Grande Souchais**

L'Association Notre-Dame des Anges basée à la Grande Souchais a demandé l'autorisation de clôturer un chemin d'accès communal, ceci pour des raisons de sécurité pour les personnes accueillies et notamment les enfants.

Sachant que cet espace communal ne dessert que des propriétés (terrains et bâtiments) leur appartenant, le Conseil municipal ne s'oppose pas à cette demande, à la réserve près que cette autorisation pourrait être remise en cause si ce chemin venait à revêtir ultérieurement une utilité pour la commune.

Parallèlement, il va être suggéré à cette association de se porter acquéreur de ce chemin d'une superficie approximative de 170 m<sup>2</sup>.

## **Animations intercommunales d'été « les Intercalées »**

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et ses partenaires viennent à la rencontre des résidents du territoire et proposent un large panel d'activités ludiques, sportives, éducatives et divertissantes pour vivre tous ensemble, à tout âge, un été animé et à proximité.

8 communes accueilleront successivement ces animations, chacune pour 4 jours. Les premières se dérouleront à Saint-Aubin-des-Châteaux du 7 au 10 juillet, au plan d'eau du Bas du Tertre.

### **Recrutement d'une secrétaire générale à la Mairie**

En raison du départ prochain de l'agent en poste depuis quelques décennies, la commune va recruter au 1<sup>er</sup> octobre 2020 une nouvelle secrétaire générale en la personne de Madame Laurence GAUTIER qui a derrière elle 20 années d'expérience sur des fonctions similaires dans des communes rurales.

### **Prochaines séances du Conseil municipal**

Le calendrier des prochaines séances du Conseil municipal a été arrêté jusqu'à la fin 2020. Elles auront lieu les 24 août, 21 septembre, 19 octobre, 16 novembre et 14 décembre.

### **Communication**

Monsieur le Maire souhaite que la population soit plus largement et plus régulièrement informée des décisions et projets municipaux. La commission chargée de la communication est invitée à y réfléchir.

Le Maire,

Daniel RABU

